

Facilitez-vous l'impôt,
www.impots.gouv.fr

Renvoyez un exemplaire de votre déclaration
au centre des impôts de votre domicile
au plus tard le 31 mai.

Affranchissez suffisamment votre lettre.

ADRESSE AU 1^{ER} JANVIER 2007 (Pour le calcul correct de votre taxe d'habitation)

Appt. ☐ Étage ☐ Esc. ☐ Bâtiment ☐ Nbre de pièces ☐ N° et Rue
Résidence Code postal Commune

À ce domicile, vous êtes propriétaire ☐ locataire ☐ occupant à titre gratuit ☐ Nom du propriétaire

ÉTAT CIVIL DU OU DES DÉCLARANTS (Écrivez en lettres majuscules)

Vous		Conjoint *	
Monsieur ☐	Madame ☐ Mademoiselle ☐	Monsieur ☐	Madame ☐ Mademoiselle ☐
	◀ Nom ▶		
	◀ Nom de naissance ▶		
	◀ Prénoms ▶		
	◀ Date de naissance ▶		
	◀ Lieu de naissance ▶		

• Si vous déposez une déclaration pour la première fois, cochez la case : ☐

Sinon, indiquez votre n° FIP : et votre n° fiscal :

le n° fiscal de votre conjoint :

Vous trouverez ces numéros sur votre déclaration de revenus ou votre avis d'imposition de l'année dernière. Leur indication facilitera le rapprochement des acomptes ou mensualités que vous avez déjà payés et de l'impôt dû.

• Pour les couples mariés : Madame, si vous souhaitez voir figurer votre nom de naissance sur nos courriers, veuillez cocher la case : ☐

* ou partenaire du Pacs

REDEVANCE AUDIOVISUELLE

Cochez la case, si aucune de vos résidences (principale ou secondaire) n'est équipée d'un téléviseur (voir notice) : ☐ Ø RA

CHANGEMENTS D'ADRESSE

En cas de changement d'adresse en 2006 ou en 2007, merci de compléter les informations ci-dessous :

Si vous avez déménagé en 2006, indiquez votre adresse au 1^{er} janvier 2006

N° et Rue Bâtiment ☐ Appt. ☐
Code postal Commune

Si vous avez déménagé après le 1^{er} janvier 2007, indiquez votre adresse actuelle (pour recevoir sans difficulté votre courrier)

N° et Rue Bâtiment ☐ Appt. ☐
Code postal Commune

SIGNATURE DU OU DES DÉCLARANTS

À le 2007

Votre n° de téléphone

Votre adresse internet

Si vous déposez également une déclaration n° 2042 complémentaire, cochez la case ☐

Pour payer vos impôts en toute tranquillité, choisissez le prélèvement automatique.

Connectez-vous sur www.impots.gouv.fr ou contactez votre trésorerie.

Services gestionnaires

Situation et charges du foyer fiscal

Éléments pour la taxe d'habitation

N'oubliez pas de remplir le cadre A.

- Si vous élevez seul(e) votre ou vos enfants : complétez le cadre B ;
- Si vous avez des personnes à charge (autres que les enfants rattachés) : complétez le cadre C ;
- Si un ou plusieurs de vos enfants majeurs ou mariés demandent leur rattachement : complétez le cadre D.

A I SITUATION DU FOYER FISCAL EN 2006

M ☐ Mariés **C** ☐ Célibataire **D** ☐ Divorce/séparation
V ☐ Veuvage **O** ☐ Pacs

En cas de changement en 2006

Date du mariage ou du PACS	X	/	/	2006
Date du divorce/séparation/rupture du PACS	Y	/	/	2006
Date du décès	Z	/	/	2006

Vous devez souscrire une déclaration pour chacune des périodes avant et après votre changement de situation de famille (voir notice).

SITUATIONS PARTICULIÈRES

Situation des enfants en cas de célibat, divorce, séparation ou veuvage

K ☐ Vous vivez seul(e) et vous avez eu un enfant décédé après l'âge de 16 ans ou par suite de faits de guerre (Complétez aussi la ligne H).

E ☐ Vous vivez seul(e) et vos enfants (majeurs ou mariés ; mineurs imposés en leur nom propre) ne sont pas comptés à votre charge ou n'ont pas demandé leur rattachement à votre foyer (Complétez aussi la ligne H).

H Année de naissance de votre enfant dernier-né, ouvrant droit à l'attribution d'une demi-part supplémentaire.

N ☐ Vous ne vivez pas seul(e).

L ☐ Un au moins de vos enfants à charge ou rattaché est issu du mariage avec votre conjoint* décédé.

Situations donnant droit à une demi-part supplémentaire

Titulaire d'une pension (militaire, accident du travail) pour une invalidité d'au moins 40 % ou d'une carte d'invalidité d'au moins 80 % (joignez une copie de la carte) :

P ☐ Vous remplissez ces conditions.

F ☐ Votre conjoint* remplit ces conditions, ou votre conjoint*, décédé en 2006, remplissait ces conditions.

Titulaire de la carte du combattant ou d'une pension militaire d'invalidité ou de victime de guerre :

W ☐ Vous êtes célibataire, divorcé, séparé, veuf** et :

- vous avez plus de 75 ans et remplissez ces conditions ;
- vous avez plus de 75 ans et votre conjoint*, décédé, remplissait ces conditions ;
- votre conjoint*, âgé de plus de 75 ans, décédé en 2006, remplissait ces conditions .

S ☐ Vous êtes mariés ou liés par un PACS et l'un des deux déclarants, âgé de plus de 75 ans, remplit ces conditions.

G ☐ Vous avez une pension de veuve de guerre.

B I PARENT ISOLÉ

Vous êtes célibataire, divorcé(e), séparé(e), veuf(ve)** **et vous vivez seul(e)** avec votre (ou vos) enfant(s) ou des personnes invalides recueillies sous votre toit ; pour bénéficier de la majoration du nombre de parts et éventuellement de la majoration de la prime pour l'emploi, cochez la case :

T ☐

C I PERSONNES À CHARGE EN 2006 (voir notice)

Précisez ci-dessous TOUTES LES PERSONNES À VOTRE CHARGE autres que les enfants qui demandent leur rattachement, en indiquant pour chacune son année de naissance. (Ne comptez pas les enfants qui souscrivent une déclaration séparée ou qui sont déclarés à charge par une autre personne). Indiquez leurs nom et prénom ci-dessous. Si vous n'avez plus de personne à charge, portez « 0 » dans la ou les cases F à R.

Indiquez les enfants en résidence alternée sur la déclaration n° 2042 C.

Enfant(s) non marié(s) de moins de 18 ans au 01-01-2006 ou né(s) en 2006 ou handicapé(s) quel que soit l'âge : Nombre : **F**

Année de naissance :

Dont enfant(s) titulaire(s) de la carte d'invalidité : Nombre : **G**

Année de naissance :

Personne(s) vivant sous votre toit et titulaire(s) de la carte d'invalidité d'au moins 80 % :

Nombre : **R**

Année de naissance :

Précisez ci-dessous les noms et prénoms de vos enfants ou autres personnes à charge :

D I RATTACHEMENT D'ENFANTS MAJEURS OU MARIÉS EN 2006

Nombre d'enfant(s) célibataire(s) (ou veufs ou divorcés) majeurs sans enfant : **J**

Nombre d'enfants mariés ou non mariés chargés de famille : **N**
(y compris le conjoint et les enfants)

M/Mme/Mlle	Nom/Nom de naissance si différent	Prénoms
Date de naissance	Dépt.	Commune/Pays

M/Mme/Mlle	Nom/Nom de naissance si différent	Prénoms
Date de naissance	Dépt.	Commune/Pays

M/Mme/Mlle	Nom/Nom de naissance si différent	Prénoms
Date de naissance	Dépt.	Commune/Pays

ET LA TÉLÉDÉCLARATION ?

Désormais, vous pouvez télédéclarer en cas de changement de situation de famille sur www.impots.gouv.fr

- si vous vous êtes marié, « pacsé » ou si vous avez divorcé en 2006 ;
- si vous êtes âgé de plus de 22 ans et si vous étiez rattaché l'année dernière à la déclaration de revenus de vos parents.

En application de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 dite « Informatique et libertés », vous pouvez accéder aux données vous concernant, sous réserve que cela ne porte pas atteinte à la recherche des infractions fiscales, et les faire rectifier, sous réserve des procédures du code général des impôts et du livre des procédures fiscales. Les demandes sont à adresser au centre des impôts dont vous relevez. Les données portées sur les déclarations de revenus sont utilisées pour la gestion de l'impôt sur le revenu, de la taxe d'habitation et de la redevance de l'audiovisuel. Elles sont rapprochées des déclarations relatives à l'impôt de solidarité sur la fortune. Les organismes chargés de la gestion d'assurance vieillesse, d'allocations familiales, de régime complémentaire et du contrôle des cotisations des professions indépendantes sont, sur leur demande, destinataires d'informations issues du traitement de la déclaration de revenus de leurs seuls allocataires, pensionnés ou assurés.

* Ou partenaire du PACS.

** Ou votre partenaire lié par un PACS est décédé.

1 | TRAITEMENTS, SALAIRES

	Vous ↓		Conjoint* ↓		Personne 1 ↓		Personne 2 ↓		Personne 3 ↓	
Total de vos revenus d'activité	AJ		BJ		CJ		DJ		EJ	
Total de vos autres revenus imposables	AP		BP		CP		DP		EP	
Frais réels (liste détaillée sur papier libre)	AK		BK		CK		DK		EK	
Demandeur d'emploi de plus d'un an	AI		BI		CI		DI		EI	
Déménagement de plus de 200 km pour trouver un emploi exercé pendant au moins 6 mois (<i>voir notice</i>)	AR		BR		CR		DR		ER	

PRIME POUR L'EMPLOI (pour obtenir votre prime par virement, joignez un RIB, un RIP ou un RICE)

	Vous		Conjoint*		Personne 1		Personne 2		Personne 3	
Travail à temps plein en 2006 : cochez la case	AX	☐	BX	☐	CX	☐	DX	☐	QX	☐
Sinon indiquez le nombre d'heures (H)	AV		BV		CV		DV		QV	
payées dans l'année		H		H		H		H		H

PENSIONS, RETRAITES, RENTES Y COMPRIS PENSIONS ALIMENTAIRES PERÇUES

	Vous		Conjoint*		Personne 1		Personne 2		Personne 3	
Total de vos pensions, retraites, rentes	AS		BS		CS		DS		ES	
Pensions alimentaires perçues	AO		BO		CO		DO		EO	

RENTES VIAGÈRES À TITRE ONÉREUX

Âge d'entrée en jouissance	Moins de 50 ans	De 50 ans à 59 ans	De 60 ans à 69 ans	À partir de 70 ans
Total des rentes perçues par le foyer pour chaque âge d'entrée en jouissance	AW	BW	CW	DW

2 | REVENUS DES VALEURS ET CAPITAUX MOBILIERS

Produits de placement soumis aux prélèvements libératoires autres que ceux indiqués ligne DH	EE	
• Revenus ouvrant droit à abattement (ne les déduisez pas)		
Revenus des actions et parts (crédit d'impôt inclus)	DC	
Revenus imposables des actions et parts non cotées détenues dans un PEA	FU	
Revenus distribués dans le PEA pour le calcul du crédit d'impôt de 50 %	GR	
Produits des contrats d'assurance-vie et de capitalisation d'une durée au moins égale à 6 ou 8 ans	CH	
• Revenus n'ouvrant pas droit à abattement		
Revenus de valeurs mobilières et distributions (crédit d'impôt inclus)	TS	
Revenus des structures soumises hors de France à un régime fiscal privilégié et autres revenus distribués	GO	
Autres revenus (crédit d'impôt inclus)	TR	
• Autres		
Revenus des lignes DC, CH, TS, TR pour lesquels les prélèvements sociaux ont déjà été appliqués	CG	
Montant des frais venant en déduction	CA	
Montant total des crédits d'impôt	AB	
Total des crédits d'impôt directive « épargne » (report de la déclaration n° 2047)	BG	
Produits d'assurance-vie et de capitalisation soumis au prélèvement libératoire de 7,5 %	DH	

3 | PLUS VALUES ET GAINS TAXABLES À 16 %

Gains sur cessions de valeurs mobilières, de droits sociaux et assimilés taxables à 16 %	VG	
Pertes de l'année 2006 sur cessions de valeurs mobilières, de droits sociaux et assimilés	VH	
En cas de pertes antérieures à 2006 non encore imputées, indiquez le détail sur papier libre ou joignez le tableau de suivi n° 2041 SP.		

4 | REVENUS FONCIERS

Micro foncier : recettes brutes sans abattement	BE			Déficit imputable sur les revenus fonciers	BB	
Revenus fonciers	BA			Déficit imputable sur le revenu global	BC	
Prime d'assurances des loyers impayés (voir notice)	BF			Déficits antérieurs non encore imputés	BD	
Cochez si vous avez souscrit une déclaration 2044-spéciale	BZ			(lignes BA, BB, BC, BD : report du résultat déterminé sur la déclaration n° 2044)		
Montant des loyers courus du 1/1/98 au 30/9/98 provenant des immeubles pour lesquels la cessation ou l'interruption de la location est intervenue en 2006 et qui ont été soumis à la taxe additionnelle au droit de bail					TQ	

REVENUS EXCEPTIONNELS OU DIFFÉRÉS à imposer suivant le système du quotient

Montant total des revenus à imposer	ØXX	(n'incluez pas ces revenus dans les autres rubriques de la déclaration)
Nature, détail et année d'échéance normale de ces revenus ou année de début d'exploitation.		
Pour les bénéfices agricoles exceptionnels indiquez également le nom du titulaire et, le cas échéant, son adhésion à un C.G.A.		

* Ou partenaire du PACS.

6 | CHARGES ET IMPUTATIONS DIVERSES

Montant de la CSG déductible calculée sur les revenus du patrimoine	DE		
Pensions alimentaires versées à des enfants majeurs en vertu d’une décision de justice devenue définitive avant 2006	GI	1 ^{ER} ENFANT	GJ 2 ^E ENFANT
Autres pensions alimentaires versées à des enfants majeurs	EL	1 ^{ER} ENFANT	EM 2 ^E ENFANT
Autres pensions alimentaires versées en vertu d’une décision de justice devenue définitive avant 2006	GP		
Autres pensions alimentaires	GU		
Indiquez les noms et adresses des bénéficiaires de vos versements au bas de cette page			
Déductions diverses	DD		
Sommes à ajouter au revenu imposable (ex : CSG déductible accordée à tort)	GH		

ÉPARGNE RETRAITE : PERP ET PRODUITS ASSIMILÉS (PREFON, COREM ET C.G.O.S.)

• Épargne versée en 2006	Vous		Conjoint*		Personne à charge		
Cotisations versées en 2006 au titre d’un PERP, PREFON, COREM et C.G.O.S.	RS		RT		RU		
Rachats de cotisations en 2006 (PREFON, COREM et C.G.O.S.)	SS		ST		SU		
Plafond de déduction	PS		PT		PU		
• Si vous êtes nouvellement domicilié en France en 2006 après avoir résidé à l’étranger au cours des trois années précédentes, cochez la case						QW	
• Détermination du plafond de déduction pour les revenus 2007							
Cotisations aux régimes obligatoires d’entreprise de retraite supplémentaire ou aux contrats « Madelin » et abondement de l’entreprise à un PERCO en 2006	QS		QT		QU		

7 | CHARGES OUVRANT DROIT À RÉDUCTION OU À CRÉDIT D’IMPÔT (Attention ⓘ = joignez les reçus ou les justificatifs)

Dons à des organismes d’aide aux personnes en difficulté (maximum 479 €) ⓘ	UD		UE	
Autres dons que ceux de la ligne UD ⓘ	UF		UG	
Report des versements des années antérieures	XS 2003	XT 2004	XU 2005	
Cotisations syndicales des salariés et pensionnés ⓘ	AC Vous	AE CONJOINT*	AG PERSONNE À CHARGE	
	AD	AF	AH	
Nombre d’enfants à charge poursuivant leurs études	EA Collège	EC Lycée	EF Ens. Supérieur	
Frais de garde des enfants de moins de 7 ans au 31-12-2006 ⓘ	GA 1 ^{ER} ENFANT	GB 2 ^E ENFANT	GC 3 ^E ENFANT	
Indiquez les noms et adresses des bénéficiaires de vos versements au bas de cette page				
Sommes versées pour l’emploi d’un salarié à domicile ⓘ	DF		DG	
Si vous-même, votre conjoint ou une des personnes à votre charge est titulaire de la carte d’invalidité d’au moins 80 %, cochez la case	DL			
Nombre d’ascendants bénéficiaires de l’APA âgés de plus de 65 ans				
Indiquez les noms et adresses des bénéficiaires de vos versements au bas de cette page				
Dépenses d’accueil dans un établissement pour personnes âgées dépendantes	CD 1 ^E PERSONNE	CE 2 ^E PERSONNE		
Primes de rente survie, contrats d’épargne handicap ⓘ	GZ			
Prestations compensatoires : sommes versées en 2006	WN			
sommes totales décidées par jugement en 2006 ou capital reconstitué	WO			
capital fixé en substitution de rente	WM			
report des sommes décidées en 2005	WP			
Intérêts des prêts étudiants (contrats conclus à compter du 01-09-2005)	UK			
Vous souscrivez une déclaration de revenus 2006 à votre nom, vous étiez rattaché à un foyer fiscal en 2005 et vous avez déjà versé des intérêts en 2005, cochez la case	VO			
Dépenses en faveur des économies d’énergie et du développement durable ⓘ				
Équipements utilisant une source d’énergie renouvelable	WF			
Acquisition de chaudière à condensation, matériaux d’isolation thermique et appareils de régulation de chauffage installés au plus tard le 31-12 de la 2 ^e année suivant la date d’aquisition d’un logement achevé avant le 1-01-1977	WG			
Autre acquisition de chaudière à condensation, matériaux d’isolation thermique, appareils de régulation de chauffage et coût des équipements de raccordement à un réseau de chaleur	WH			
Acquisition de chaudière à basse température	WQ			
Dépenses en faveur de l’aide aux personnes ⓘ				
Équipements pour les personnes âgées ou handicapées	WJ			
Travaux de prévention des risques technologiques ou acquisition d’ascenseurs électriques à traction	WI			

8 | AUTRES IMPUTATIONS, REPRISES DE RÉDUCTIONS D’IMPÔT, CONVENTIONS INTERNATIONALES, DIVERS

Personnes domiciliées en France percevant des revenus à l’étranger (cf. Déclaration n° 2047)		
Revenus exonérés (y compris salaires et primes des détachés à l’étranger) autres que ceux déclarés page 3, retenus pour le calcul du taux effectif d’imposition	TI	
Revenus étrangers soumis en France à l’impôt sur le revenu et imposables à la CRDS	TL	
Revenus étrangers imposables en France et ouvrant droit à un crédit d’impôt égal au montant de l’impôt français correspondant à ces revenus	TK	
Personnes non domiciliées en Fance : revenus de sources française et étrangère retenus pour le calcul du taux moyen d’imposition	TM	
Élus locaux : indemnités de fonction soumises à la retenue à la source	CY	CONJOINT*
Total des plus-values en report d’imposition non expiré	UT	
Reprises de réductions ou de crédits d’impôt	TF	
Revenus exonérés non retenus pour l’application du taux effectif (revenus provenant d’organismes internationaux, de représentations étrangères...)	FV	
Contrat d’assurance-vie conclu auprès d’un établissement établi hors de France	TT	
Comptes bancaires à l’étranger	UU	

AUTRES RENSEIGNEMENTS, SOUSCRIPTION DE LA DÉCLARATION POUR UNE AUTRE PERSONNE, NOM ET ADRESSE DES BÉNÉFICIAIRES DE VOS VERSEMENTS
